SANNOIS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
www.ville-sannois.fr

**DECISION DU MAIRE**
**N° 2025/52**

Affaires Juridiques

**Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « lieux de diffusion du spectacle vivant à rayonnement local »**

**Le Maire de Sannois,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1111-10 et L 2122-22,

**Vu** l'article 1 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour des opérations réalisées sur le territoire départemental,

**Vu** la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

**Vu** l'arrêté n° 2025/24 du 18 mars 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

**Considérant** que dans le cadre des aides pouvant être apportées par la Conseil Départemental du Val d'Oise aux communes, une subvention peut être sollicitée au titre de deux volets de l'appel à projets « lieux de diffusion du spectacle vivant à rayonnement local »

**Considérant** que la diversité d'engagements et d'actions du projet présenté dans l'axe 1, s'inscrit dans la continuité du travail effectué tout au long de l'année par les services à destination des publics vulnérables dont la petite enfance, les personnes âgées, les collégiens et les personnes relevant du champ social ; constituant une priorité partagée avec le Conseil Départemental du Val d'Oise

**Considérant** que la programmation culturelle de la Ville de Sannois valorise et diffuse des champs artistiques peu représentés, s'inscrivant parfaitement dans le cadre des actions pouvant être soutenues par l'axe 3 de l'appel à projet du Conseil Départemental du Val d'Oise

**DECIDE :**

**Article 1 : De solliciter** une subvention auprès du Conseil Départemental afin de :

- Contribuer au développement du territoire à travers la stratégie de généralisation du 100% EAC et ce tout au long de la vie
- Encourager les structures culturelles à imaginer de nouvelles initiatives permettant à des publics vulnérables de s'approprier l'offre culturelle proposée sur la Ville,
- Développer des coopérations entre le secteur culturel et les secteurs sanitaire, médico- social et social
- Situer le rôle des parents et des professionnels dans la réception sensible d'une expérience artistique de l'enfant
- Accompagner la réflexivité des pratiques professionnelles
- Renforcer sa connaissance autour de réseaux ressources (Le PIVO, Escales Danse, Cirqevolution )
- Développer les projets reposant sur le « aller-vers » et favoriser le lien intergénérationnel

Il est demandé au Conseil Départemental du Val d'Oise de financer ces actions à hauteur de :

- 10 000 € pour le projet 1 - Défendre des projets d'éducation artistique et culturelle sur tous les temps de la vie
- 10 000 € pour le projet 2 - Saison culturelle 2025-2026 et disciplines sous représentées

**Suite de la Décision du Maire n°2025/52**

Le financement global de ces deux projets s'élève à 137 154 €. La contribution du Conseil Départemental correspond à 14% du budget total.

**Article 2 : D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

**Article 3 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.

**Article 4 :** La Directrice Générale des Services de la Ville de SANNOIS et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 5 :** La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Pour le Maire
Par délégation
Directrice Générale des Services

C. NOUAILHETAS

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil Municipal m'a conférée par sa délibération du 3 juillet 2020
SANNOIS, le 20 mai 2025
**Bernard JAMET**

VILLE DE SANNOIS - 95111 Val d'Oise -

Maire de Sannois
Vice-président de la
Communauté d'agglomération Val Parisis

Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T
A.R du... 22 mai 2025.....
Identifiant unique de l'acte
N° 095-219505823 - 20250522 - DC2025 - 52-AV
Publiée le 23 mai 2025.....